

Casablanca, le 21 février 2013

**Avis de convocation à une Assemblée Générale Mixte
de la Société MUTANDIS S.C.A.
Le 20 mars 2013 à 16 heures**

Cher actionnaire,

En ma qualité de Gérant de votre société MUTANDIS (« la Société »), Société en Commandite par Actions au capital de 1.200.264.100 de dirhams, dont le siège social est Casablanca, 5-7, Rue Ibnou Toufail Palmier 20100, immatriculée au Registre du Commerce de Casablanca, sous n° 180 175, j'ai l'honneur de vous convoquer à la réunion de l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire Annuelle et Extraordinaire qui se tiendra à Casablanca, le 20 mars 2013 à 16 heures à la Villa Roosevelt (3 Boulevard Moulay Rachid, ex - Roosevelt), à l'effet de délibérer sur les ordres du jour ci-après.

L'Assemblée se réunira d'abord sous sa forme ordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Présentation du rapport de gestion de la Gérance, du rapport du Conseil de Surveillance et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2012 et approbation des comptes sociaux clos à cette date ;
2. Présentation du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2012 et approbation des comptes consolidés clos à cette date ;
3. Affectation du résultat ;
4. Présentation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées et approbation desdites conventions ;
5. Quitus à conférer à la Gérance pour sa gestion ;
6. Décharge aux Commissaires aux Comptes pour leur mission ;
7. Questions diverses.

Cette Assemblée se transformera en Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Décalage de la période de souscription des BSA autorisés par l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 18 mars 2010 et octroyés au cours de l'exercice 2010 ;
2. Augmentation de capital d'un montant maximum de 24.500.000,00 de dirhams, au moyen de la création de 245.000 actions d'une valeur nominale de 100,00 dirhams chacune dont la souscription sera réservée aux titulaires des BSA octroyés au cours de l'année 2010 ;
3. Décision de mettre fin à l'autorisation d'émission de bons de souscription d'actions (BSA) consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 Mars 2012 pour la quote-part non encore octroyée ;
4. Lecture du rapport de la Gérance et du rapport des Commissaires aux Comptes sur le plan de Stocks options réservé aux salariés des sociétés MUTANDIS et MUGEST (le Gérant), et approbation de l'émission de bons de souscription d'action, donnant droit à l'acquisition de 750.000 actions au prix de 119,50 dirhams, avant le 20 mars 2016 ; autorisation donnée au Gérant d'augmenter le capital de la Société, d'un montant maximum de 75.000.000,00 de dirhams par l'émission de 750.000 actions de la Société, d'une valeur nominale de 100,00 dirhams chacune et au prix d'émission de 119,50 dirhams chacune, soit une prime d'émission totale de 14.625.000,00 dirhams, dont la souscription sera réservée aux titulaires des BSA ; suppression du droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires commanditaires ;
5. Pouvoirs à la gérance à l'effet de réaliser en une ou plusieurs fois l'augmentation de capital résultant de l'exercice des BSA ;
6. Décharge au Gérant du mandat qui lui a été conféré à l'effet de réaliser l'augmentation de capital décidée par l'Assemblée Générale du 22 mars 2012 ;
7. Pouvoirs spéciaux afin d'accomplir les formalités légales ;
8. Questions diverses.

La liste des membres du Conseil de Surveillance, l'inventaire, les états de synthèse de l'exercice écoulé arrêté par la Gérance, le rapport du Conseil de Surveillance, le rapport général et spécial des Commissaires aux Comptes et le projet d'affectation de résultat sont mis à votre disposition au siège social de la Société.

Nous vous prions de bien vouloir assister à cette Assemblée.

A défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, vous êtes priés de choisir entre l'une des deux formules suivantes :

- a) donner une procuration à votre conjoint, ou à un autre actionnaire ou à un ascendant ou à un descendant ;
- b) adresser une procuration à la société sans indication de mandataire, ce qui équivaut à donner pouvoir au Président de l'Assemblée. Veuillez agréer, cher Actionnaire, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Gérant

La société «MUGEST SARL AU»
Représentée par M. **Adil DOUIRI**

SCA au capital de 1.200.264.100 DH
RC 180 175 – N° Patente : 34782735 – IF 40165169 – CNSS 7780027
5-7, rue Ibnou Toufail – Palmier – 20.100 Casablanca – Maroc
Tel. +212 5 22 98 43 88 – Fax +212 5 22 98 34 60